Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Natixis Asia Equity Fund**
Identifiant d'entité juridique : 549300RD5RSNRI3UXN43

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable,** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu comme objectif un investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	X Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu les caractéristiques environnementales & sociales en investissant dans les meilleures sociétés de leur catégorie sur la base d'une évaluation ESG exclusive, tout en excluant les sociétés considérées comme controversées. Aucun Indice de Référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les Caractéristiques E/S promues par le Fonds.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Au 31 décembre 2022, le Fonds n'était exposé qu'à des sociétés impliquées dans le secteur du tabac, des mines antipersonnelles/armes à sous-munitions ou des sociétés générant plus de 30 % des revenus de l'activité thermique à base de charbon. Il n'est pas non plus exposé à des sociétés qui sont soumises à des règles internes basées sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE. Par ailleurs, le Fonds n'a aucune exposition aux entreprises dont la note ESG est inférieure à 10 points sur un maximum de 20 points. En outre, grâce à ces indicateurs de durabilité, nous sommes en mesure de suivre l'empreinte carbone moyenne du Fonds. Au 31 décembre 2022, l'empreinte carbone du Fonds était de 100,4t/mUSD, ce qui est inférieur à son indice de référence, le MSCI Asia AC ex Japan IMI, avec une empreinte carbone de 343,3t/mUSD.

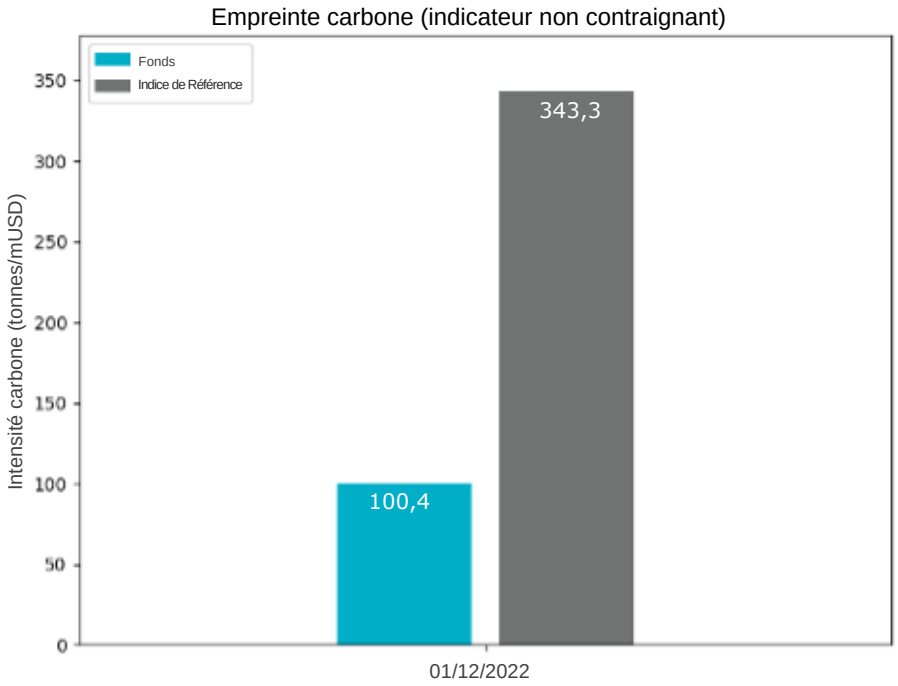

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sans objet

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La liste d'exclusion a été mise en œuvre sur la base des PAI 4, 10 et 14.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Oui, nous suivons la liste restrictive NIM préparée en tenant compte des directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité suivantes :

- L'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) : exclusion des sociétés impliquées dans les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel (PAI 14)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : exclusion des sociétés dont plus de 30 % des revenus proviennent du charbon ou d'activités liées au charbon (PAI 4)

- Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales : exclusion des « worst offenders » (liste d'exclusion basée sur des normes internationales, à savoir le Pacte mondial des Nations unies et les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE) (PAI 10)

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'Actifs	Pays
TSMC TT TWD	Semi-conducteurs	7,83 %	Taïwan
TENCENT HK HKD	Médias et services interactifs	6,72 %	Pologne
AIA HK HKD	Assurance vie et santé	3,65 %	Hong-Kong
JD.COM INC-CL HK HKD	Vente au détail sur Internet et marketing direct	3,23 %	Pologne
RELIANCE INDS IS INR	Raffinage et Commercialisation de pétrole et de gaz	3,12 %	Inde
ALIBABA GROUP HK HKD	Vente au détail sur Internet et marketing direct	3,10 %	Pologne
LG CHEM LTD KP KRW	Produits chimiques de base	2,91 %	Corée du Sud
BAJAJ FINANCE IS INR	Crédits à la consommation	2,65 %	Inde
BANK CENTRAL IJ IDR	Banques diversifiées	2,52 %	Indonésie
DBS GROUP SP SGD	Banques diversifiées	2,45 %	Singapour
KWEICHOW CG CNY	Distilleurs & Viticulteurs	2,43 %	Pologne
TATA IS INR	Consulting informatique et Autres Services	2,39 %	Inde
H WORLD UW USD	Complexes hôteliers et Croisiéristes	2,39 %	Pologne
HAIER SMART HK HKD	Appareils électroménagers	2,33 %	Pologne
TITAN CO LTD IS INR	Habillement Accessoires et Articles de luxe	2,28 %	Inde

Le pays affiché est le pays à risque

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

97 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31 décembre 2022, 97 % de sa VL étaient investis dans des sociétés de qualité conforme aux Caractéristiques E/S. Le Fonds comptait environ 3 % de sa VL en liquidités.

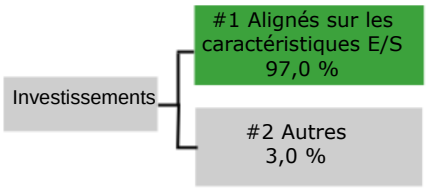

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Afin de se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour les **gaz fossiles** incluent les limitations des émissions et le passage à l'énergie entièrement renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2022, le Fonds est principalement investi dans la consommation discrétionnaire, les technologies de l'information, la finance, les services de communication, l'industrie et la consommation de base.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un « investissement durable » au sens du Règlement européen sur la taxonomie. Toutefois, la position sera maintenue sous revue à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de Taxonomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). Les critères complets pour les activités économiques liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE sont énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, en faveur d'une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui sont alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1.Alignement des investissements sur la taxonomie, **obligations souveraines incluses***

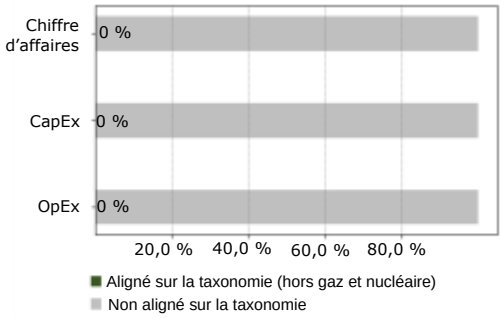

2.Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines***

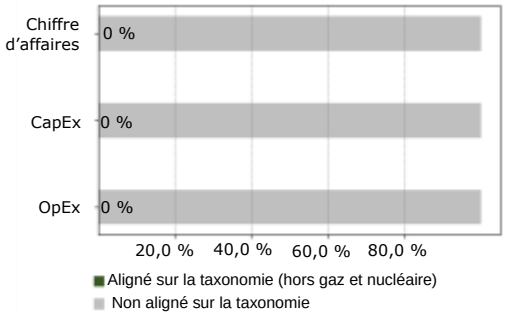

Ce graphique représente **100 %** du total des investissements.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du Règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 31 décembre 2022, le Fonds a investi dans des liquidités et quasi-liquidités (3 %) qui ne sont pas conformes aux Caractéristiques E/S et qui n'ont pas de garantie minimale en matière de protection environnementale ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous continuons d'évaluer les caractéristiques de durabilité de la société bénéficiaire des investissements en nous engageant dans des domaines susceptibles d'entraîner une détérioration du profil ESG. Nous mettons à jour la feuille de calcul ESG et les scores correspondants après l'engagement.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?

Sans objet

Les **Indices de Référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'Indice de Référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'Indice de Référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de Référence ?***

  Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Sans objet